

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du mercredi 03 décembre 2014 à 20 h 30**

L'an deux mil quatorze, le trois décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villers Saint Frambourg légalement convoqué le jeudi 27 novembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent NOCTON, Maire.

**Présents** : Mme BALANDRA, MM. CLEREL, LECLERE, CRANE en qualité de Maire  
Adjoints

Mmes DE LAPLAGNOLLE Laure, LECLERQ-PERON Catherine, DE GREFF-UKISHIMA Malia, KIELIGER Nathalie

MM. DARRAS Émeric, DETIENNE Jean-Philippe

**Ont donné pouvoir** : M. GENDROT Jean-Baptiste à M. DETIENNE Jean-Philippe  
Mme LEBORGNE Bernadette à Mme BALANDRA Claudine  
M. MADELAINE Géraud à M. NOCTON Laurent  
Mme MAGNIER Rachida à M. CLEREL Francis

**Secrétaire de séance** : M. DARRAS Emeric



### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2014
3. **« VOISINS VIGILANTS » stop cambriolages** : intervention de la Gendarmerie pour exposer l'application
4. **BP COMMUNAL** : décision modificative - virements de crédits
5. **ECOLE – PERISCOLAIRE / RESTAURATION** :  
Association ILEP – convention affermage 2013/2017 – Avenant N°3 – Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2015.  
CAF – Application des nouveaux barèmes au 01/01/2015.  
ALSH périscolaire – la réglementation des activités périscolaires organisées sous forme ALSH incluent dorénavant le mercredi après-midi.
6. **ECOLE** : équipement d'ordinateurs- demandes de subventions au CG60 et à la D.E.T.R.
7. **ECOLE – PERI-EDUCATIF (TAP)** : convention avec l'association « Réseau Coup de Main » pour du personnel de remplacement
8. **PERSONNEL COMMUNAL – Filière Technique** :  
Création d'un poste d'agent d'entretien contractuel à temps complet  
Annulation de la délibération 2002/06/7 du 05/06/2002 sur le même objet.
9. **EGLISE**: demande de subvention à la DRAC pour pose de témoins sur les piliers et sondages aux pieds des contreforts.
10. **Questions diverses**  
Entretien des trottoirs : riverains ou commune  
« ELA » Association Européenne contre les Leucodystrophies : demande de subvention et participation de l'école à « Mets tes baskets et bats la maladie ».



**POINT 1** Mr Emeric DARRAS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance

**POINT 2** **Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2014**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 septembre 2014.

**POINT 3** **VOISINS VIGILANTS**

Une présentation du dispositif « Voisins Vigilants » est réalisée par la Gendarmerie, et notamment les différentes phases de sa mise en place.

La phase 1 est la présentation au Conseil.

La phase 2, une réunion publique avec les administrés, est approuvée à l'unanimité, et sera planifiée.

**POINT 4 BUDGET COMMUNAL - décision modificative section fonctionnement - virement de crédits**

Le Conseil approuve le versement de 5 626 € au Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.

- CF Délibération en annexe

**POINT 5 ECOLE – PERISCOLAIRE / RESTAURATION**

**5.1. Association ILEP – convention affermage 2013/2017 – Avenant N°3 – Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2015.**

Mme BALANDRA expose que dans le cadre de la convention d'affermage 2013-2017 pour le périscolaire/restauration-scolaire/péri-éducatif et centre de loisirs, établi avec l'ILEP Initiatives Laïques Education Populaire de Beauvais, il y a lieu d'approuver le budget prévisionnel 2015.

Le montant du budget prévisionnel est de : **136 355,23 € dont 81 045,62 € concernant la participation communale.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2015 de l'ILEP d'un montant de : **136 355,23 €** pour le périscolaire / restauration scolaire / péri éducatif et centre de Loisirs.

- CF Délibération en annexe

**5.2. CAF – Application des nouveaux barèmes au 01/01/2015**

Mr le Maire expose que le règlement intérieur d'action sociale (RIAS) 2014 voté par le Conseil d'Administration de la C.A.F. de l'Oise a apporté un changement de fond quant aux barèmes proposés pour bénéficier de la participation complémentaire au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le Conseil Municipal, au vu des pièces jointes indiquant le nouveau barème à mettre en œuvre au plus tard le 31/08/2015, à l'unanimité,

**DECIDE**

**D'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le nouveau barème de la C.A.F. de l'Oise.**

- CF Délibération en annexe

**5.3. ALSH périscolaires**

La réglementation des activités périscolaires organisées sous forme ALSH incluent dorénavant le mercredi après-midi. Les plages horaires facturées aux familles passent de plages de 2 h 30 à des plages d'1 heure. Un avenant N° 4 au contrat d'affermage avec l'ILEP sera mis en place pour la rentrée de septembre 2015.

**POINT 6 ECOLE Equipement d'ordinateurs**

Mme UKISHIMA expose un état des lieux de l'équipement informatique de l'école suite à un audit réalisé par l'ADICO. Des postes dans chaque classe sont obsolètes et doivent être changés. Des devis ont été réalisés.

Le Conseil décide, à l'unanimité, une demande de subvention au Conseil Général de l'Oise et à la D.T.E.R. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

- CF Délibération en annexe

**POINT 7 ECOLE – PERI-EDUCATIF (TAP)**

Monsieur le Maire rappelle que, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité dans différents services communaux, à des remplacements immédiats de personnel ainsi que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, il est indispensable d'avoir un prestataire qui puisse satisfaire à ces demandes.

Dans cette perspective, après avoir consulté différents prestataires, il s'avère qu'une association « Réseau Coup de Main » implantée depuis plusieurs années dans la région peut nous rendre ces services.

Mr le Maire demande au Conseil, l'autorisation de signer avec l'association « Réseau Coup de Main », la convention d'intervention de cette association pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention relative à l'intervention de l'Association « Réseau Coup de Main » pour le remplacement de personnel ou pour des surcroûts d'activité dans différents services.

- CF Délibération en annexe

**POINT 8      PERSONNEL COMMUNAL – Filière Technique**  
**ANNULATION DE LA DELIBERATION 2002/06/7 DU 5 JUIN 2002**

Mr le Maire expose que pour des raisons financières et techniques, l'association ILEP qui gère le périscolaire/restauration scolaire et centre de loisirs prend dorénavant en charge du personnel d'entretien pour pourvoir au supplément d'entretien de certains locaux communaux. Il propose de ce fait, la suppression du poste d'agent d'entretien contractuel en filière technique suite à la délibération 2002/06/7 du 5 juin 2002.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le poste d'Agent d'Entretien Contractuel – Filière Technique – est supprimé à compter du 3/12/2014.

- CF Délibération en annexe

**POINT 9      EGLISE SAINT MÉDARD**

Mr le Maire expose qu'après rendez-vous le jeudi 27 novembre dernier avec Mr l'Architecte des Bâtiments de France, il y a relative urgence à intervenir sur les fissures observées depuis de nombreuses années sur le chevet de l'Eglise.

Sur le conseil de Mr l'Architecte des Bâtiments de France, il a été demandé de consulter plusieurs entreprises en vue de la pose de 6 jauges Sauniac sur les contreforts du chœur et d'effectuer des relevés pendant 12 mois.

Il a été également demandé d'effectuer des sondages de sol (2 unités) au droit des contreforts du chevet sous surveillance archéologique, relevés métriques et photos, compris étaitements.

Après examen des devis, Mr le Maire propose de retenir l'Entreprise DE PIERRE 2PR, 4 rue Marivaux – 80080 Amiens pour un montant de H.T. 5 554,00 € soit TTC 6 664,80 €.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la commune, Mr le Maire propose d'entériner ce choix et de solliciter à cet effet une subvention auprès de :

- D.R.A.C. Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40 %
- Conseil Général de l'Oise à hauteur de 20 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

• **De retenir l'Entreprise DE PIERRE 2PR, 4 rue Marivaux à Amiens pour un montant de 5.554,00 H.T.**

• **De solliciter une subvention au taux maximum auprès de la D.R.A.C. Direction Régionale des Affaires Culturelles et auprès du Conseil Général de l'Oise.**

- De prendre l'engagement de réaliser ces travaux si les subventions sollicitées sont accordées.
- D'inscrire ces subventions au budget 2015.

- CF Délibération en annexe

**POINT 10      Questions diverses**

**Entretien des trottoirs :**

Il sera effectué par la Commune. Les administrés effectuant déjà cet entretien devant leur propriété pourront continuer à le faire.

**Utilisation de produits phytosanitaires :**

Le Conseil décide l'adoption, dans le cadre du PNR Oise-Pays de France, du « zéro phyto ». Dans ce cadre, la Commune n'utilisera plus de désherbant chimique.

**Demande de subvention de 150 € par l'association ELA :**

Le Conseil refuse l'attribution d'une subvention et rappelle les actions déjà effectuées par le biais de l'école.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 23H00.

**Le Maire**  
Laurent NOCTON

**Le Secrétaire de Séance**  
Emeric DARRAS